

Le mot du maire,

La ruralité,

La disparité des problèmes de développement des espaces périurbains et des espaces ruraux est telle qu'il est difficile d'imaginer qu'ils puissent être résolus par les mêmes politiques. La définition d'une politique de développement rural est extrêmement compliquée et ce n'est pas la mise en place d'un schéma d'orientation territoriale (SCOT) qui va nous donner la solution.

La ruralité a de nombreux potentiels, naturels, culturels et économiques et ne doit pas être considérée comme un espace en constant besoin d'assistanat.

Les campagnes ne sont pas seulement des régions recluses et enclavées où l'on vient se ressourcer au calme en tant que citadin mais bien des lieux de vie où un développement est possible et déjà en marche.

Que faire donc pour retisser de nouvelles solidarités ? Notre expérience est souvent la preuve que c'est en se prenant par la main, en faisant feu de tout bois, car rien n'est acquis d'avance, par l'associatif, le bénévolat, que les villages pourront résister à cette évolution vers la concentration urbaine et la métropolisation que les grands élus et les grandes collectivités veulent imposer sans autre forme de procès. A défaut de prendre le temps de rechercher des solutions adaptées, on assiste en cette période de crise financière, sociétale, et morale, à une fuite en avant vers les grands chiffres, les solutions générales et simplistes. Notre différence rurale, nous devons la prouver sur le terrain, dans le vivre ensemble, face à la technocratie des grands effets et des somptueux projets. Il faut s'adosser à une vision anthropologique éternelle, celle de l'homme accordé à son environnement, naturel et humain. Pas facile, c'est sûr, de défendre cette identité face à l'idéologie dominante de l'uniformisation, celle souhaitée par le consommateur égoïste et exigeant, celle accélérée par le tout commerce, le tout média, le tout-technique, et le tout numérique, plutôt que celle de l'exigence morale. La ruralité, à l'inverse, c'est le monde des petites choses, de l'entre-deux profondément humain. Une volonté de concentration, d'uniformisation, de nivellement autoritaire des différences, est en action dans les communautés de communes actuelles, à la faveur du même fantasme unanimiste et d'un consensus quasi obligatoire.

On est en train de changer de civilisation, celle de la terre, de la nature, vieille comme le monde, dans l'indifférence générale.

Bernard BATISSON



Ecole privée 1935

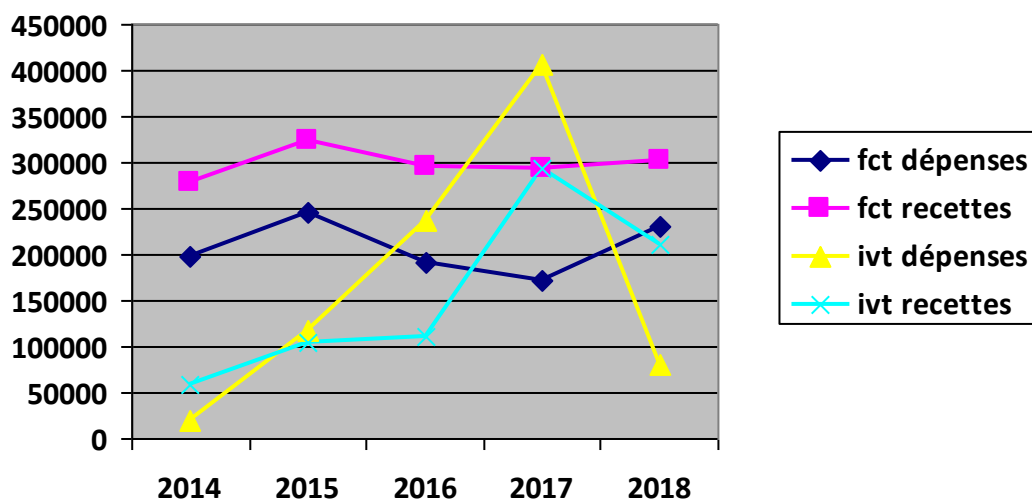


St Joseph des Montagnes

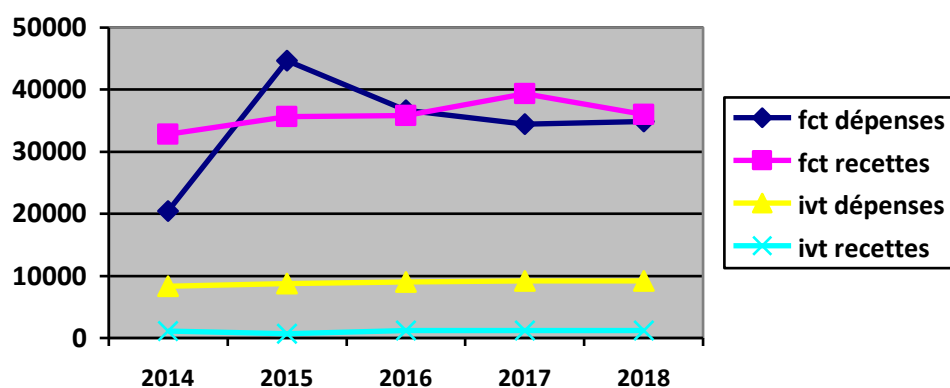
REALISATIONS et BUDGET

Evolution des principaux comptes administratifs depuis 2014 :

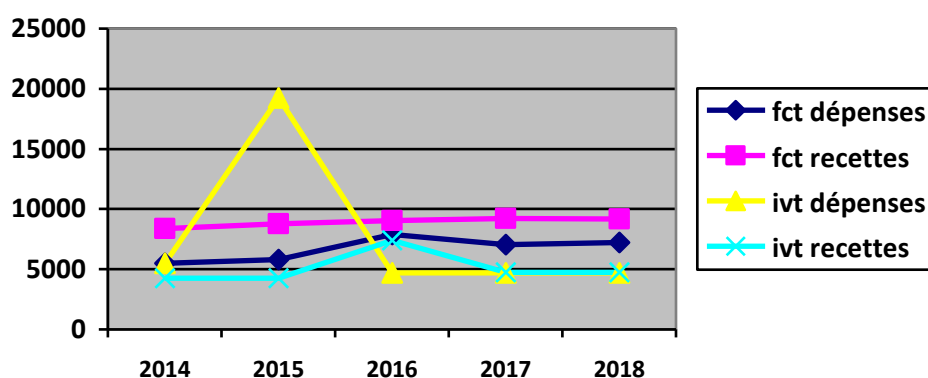
Commune & sections	2014	2015	2016	2017	2018
Fonctionnement dépenses	196908	246620	191856	171835	230303
fonctionnement recettes	278859	324941	295814	293398	302957
investissement dépenses	19688	116741	236043	406120	81238
investissement recettes	58908	103358	111093	294420	209985



eau	2014	2015	2016	2017	2018
fonctionnement dépenses	20486	44649	36672	34470	34880
fonctionnement recettes	32801	35682	35853	39313	35972
investissement dépenses	8356	8781	9022	9226	9173
investissement recettes	1080	700	1200	1200	1200



assainissement	2014	2015	2016	2017	2018
fonctionnement dépenses	5499	5806	7911	7030	7241
fonctionnement recettes	8356	8781	9022	9226	9173
investissement dépenses	5499	19254	4690	4690	4690
investissement recettes	4262	4256	7407	4741	4741



Budget primitif 2019 :

2019	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune + sections	639 976	432 024
Eau	76 129	43 226
Assainissement	41 488	4 894
Multiple rural	5 261	359

Tarif de l'eau et de l'assainissement :

Evolution depuis 2014 :

Années	EAU			ASSAINISSEMENT		Intervention Employé communal	Forfait Compteur gelé
	Tarif au m3	Abonnement	Raccordement	Tarif au m3	Abonnement		
2014	0,90	54,00	600,00	0,29	49,00	23€/h	135,00
2015	0,92	57,00	650,00	0,32	51,60	25€/h	135,00
2016	0,94	58,50	650,00	0,34	52,50	26€/h	140,00
2017	0,94	58,50	650,00	0,34	52,50	26€/h	140,00
2018	0,94	58,50	650,00	0,34	52,50	30€/h	150,00
2019	0,96	60,00	650,00	0,36	54,00	34€/h	150,00

Les tarifs de l'eau 2019 sont appliqués sur la consommation de septembre 2019 à août 2020.

Travaux en cours ou à venir :

1 – Salle des associations :

Les travaux de la future salle des associations ont débutés, ils sont attribués à différentes entreprises de la manière suivante :



Entreprise	Montant HT	travaux
MARIN	13211,00	Maçonnerie
BEST	4965,90	Charpente et menuiserie
PERRETI	5953,78	Plâtrerie et peinture
GUILLOT et TOURNEBIZE	2460,30	Plomberie
THEOLERE	2354,00	Electricité

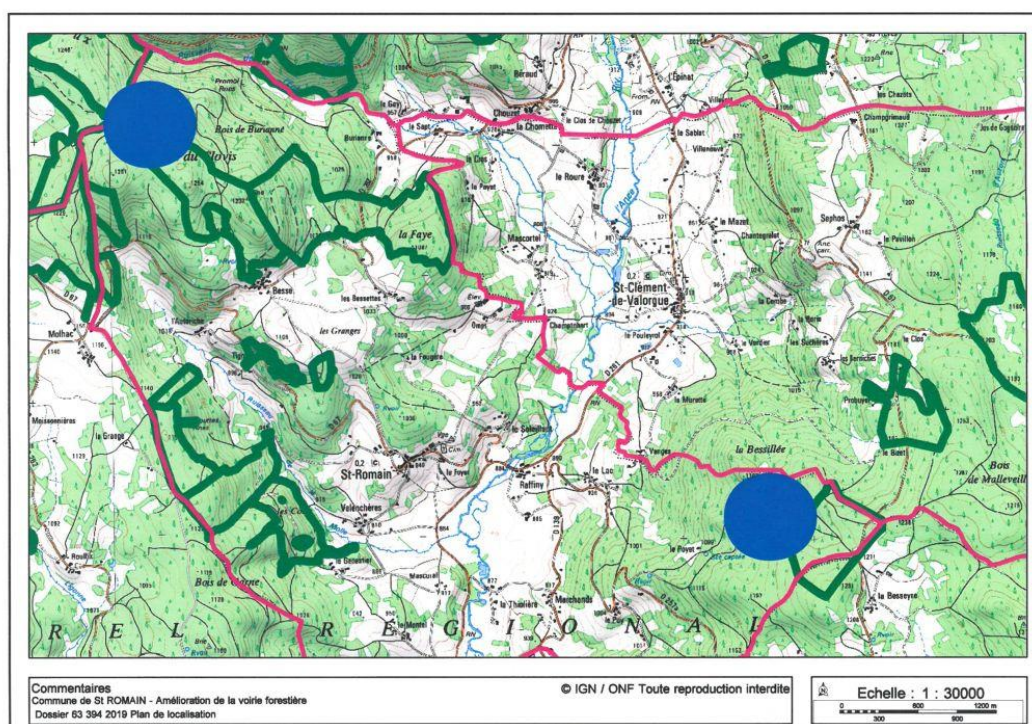
Le carrelage sera réalisé par les employés communaux.

Ces travaux sont subventionnés par :

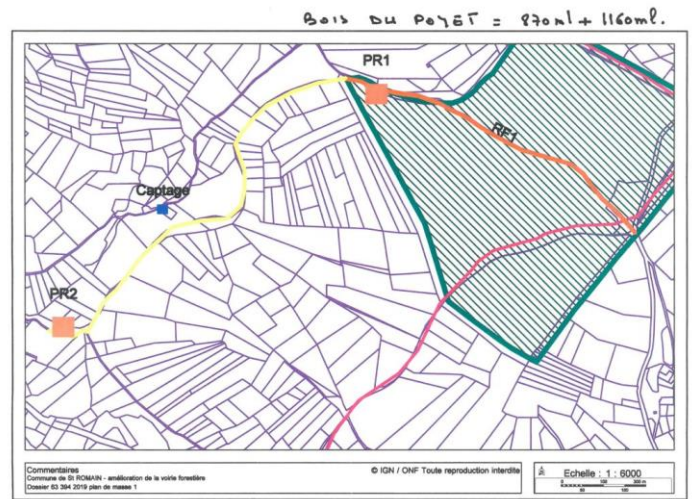
- L'état (DETR) pour un montant de 9152,00€
- Le département (FIC) pour un montant de 4170,00€
- La région pour un montant de 12207,00€

2 – Voiries forestières :

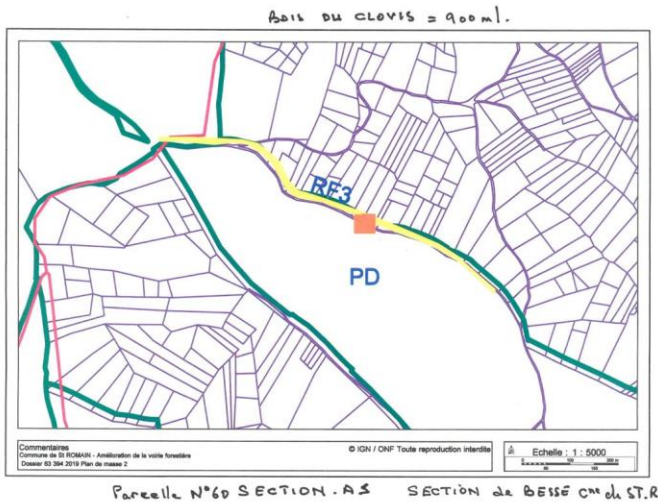
Des travaux sont prévus sur les chemins forestiers du Poyet et de Besse.



Ceux du Poyet sont répartis en deux parties : la première (en jaune sur le plan) concernera le réaménagement du chemin initial, et la deuxième (en orange) effectuera un réaménagement et une réfection du tracé actuel dans la zone communale.



Les travaux prévus sur le chemin forestier de Besse permettront d'effectuer la continuité de l'existant jusqu'au 'plat du Chomet', dans le bois de Clovis.



2 – Voiries communales :

Une consultation est en cours pour des travaux qui débuteront en septembre 2019 et qui concerneront les voies suivantes :

- Voie communale n° 2 : haut du Bourg
- Voie communale n° 15 : La Fougère
- Voie communale n° 11 : Le Lac
- Voie communale n° 6 : Le Genestier
- Voie communale n° 8 : La Thiolière
- Voie communale n° 2 : de la Croix des Rochilles à Bessettes qui a beaucoup souffert de l'hiver et remplacera les travaux prévus sur les chemins du Cheix, des Oules et de la Croix des Rochilles en direction de Besse.

Achat de matériel :

L'entreprise Jacomelli a effectué les travaux de fauchage et nettoyage des accotements des chemins communaux.

La commune a décidé de faire l'acquisition d'un broyeur d'accotement qui permettra aux employés communaux de réaliser eux-mêmes ces travaux et de nettoyer les chemins ruraux, dans la mesure où le tracteur pourra passer !!

PLUI :

Il est prévu une révision légère du PLUI, suite au SCOT (schéma d'orientation territoriale). La commune de Saint-Romain, qui avait un potentiel constructible de 3,66 Ha, doit économiser 1,93ha pour arriver à une surface constructible identique à toutes les communes de sa catégorie (nombre d'habitants), soit 1,73ha.

CALENDRIER DES PRINCIPALES FESTIVITES SUR LA COMMUNE :

Le 22 juin : repas des chasseurs autour d'un sanglier à la broche.

Le 29 juin : fougat de l'ACAAP près du lavoir de Valenchères.

20/21 juillet : fête patronale organisée par le comité des fêtes :

Le 20 : randonnée pédestre le matin, tournoi de pétanque l'après-midi et grillades le soir

Le 21 : Apéritif offert par la commune à partir de 11h30 et traditionnelle potée le soir

11 août : jeux inter-clochers à la Thiolière, organisés par le comité des fêtes, avec la participation des communes de St-Anthème, Saillant, Sauvessanges et St Just de Baffie.

16/17/18 août : 5ième salon d'arts et d'expressions de St Romain préparé par l'ACAAP

14 au 22 septembre : exposition photos anciennes et actuelles concernant la commune et ses habitants mise en place par l'ACAAP

21 et 22 septembre : journées du patrimoine gérée par l'ACAAP avec visite de l'église

28 septembre : sortie annuelle des Doigts de Fée avec visite du musée du chapeau à Chazelles-sur-Lyon, la source Badoit et un atelier de verrerie d'art à Saint Galmier.

HORAIRES D'ETE DE LA MAIRIE:

Pendant les vacances annuelles de Christine, secrétaire de mairie, l'intérim sera assuré par Maelle Quatresous et la mairie sera ouverte au public de 8 à 12 heures, les jours suivants :

Mercredi 31 juillet

Vendredi 2 Août

Mercredi 7 Août

Vendredi 9 Août

Mercredi 13 Août

Les mots croisés de Mr le maire :

Réponse du précédent numéro :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	T	H	I	O	L	I	E	R	E	
2	A	O	U	T	I	E	N		P	S
3	B	U	L	E		N	U	B	I	E
4	E	X	E	R	C	I	C	E		L
5	R		S		I	S	L	A	M	
6	N	A		C		S	E	U	I	L
7	A	B	R	A	S	E	E		S	U
8	C	O	U	L	O	I	R	E	S	
9	L	U	S	I	N			T	E	L
10	E	T	E	N	T	E	S		L	A

Nouvelle grille :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

- 1-St Clément l'a fait métrique, St Romain l'a fait numérique
- 2-Montélimar est son pays – Expulsion de gaz
- 3-Ville royale – Rivière du Perche
- 4-Pâtisserie chrétienne
- 5-Affluent de l'Eygues – Ordi Proedicatorum
- 6-Avant la fin de l'activité
- 7-Vaisseaux de transport
- 8-20^{ème} lettre de l'alphabet géorgien – produit de la mer - Démonstratif
- 9-Hameau astral
- 10-Extrait le noyau

Verticalement

- 1-Baisse de testostérone
- 2-Il peut suivre l'orpailleur – Pas oui
- 3-Entre deux lits – Vu
- 4-Rue de Marseille – Cassant
- 5-Porcelaine – Sorti du sommeil
- 6-Patron – Pareille
- 7-Tentative – Largeur d'étoffe
- 8-Faire le pied – Du Pérou
- 9-Futur officier – En Caroline du nord
- 10-Landes tempérées et tropicales - Personnel

La photo mystère :

La photo mystère du précédent bulletin représentait le hameau de Tignier



Et celui-ci, le reconnaissez-vous ?



Réponse dans le prochain numéro

SECRETARIAT DE MAIRIE : **ATTENTION : changement d'horaires**

La mairie est ouverte au public (*) :

- Le lundi après-midi de 14 à 19 heures
- Le mercredi matin de 10 à 12 heures
- Le jeudi après-midi de 14 à 19 heures



04 73 95 42 56



Saint-romain.mairie@wanadoo.fr

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous

(*) pour les horaires d'été (mois d'août) se reporter page 6

TRADITION :

Le maire et les conseillers municipaux vous invitent au traditionnel apéritif de la fête patronale, le dimanche 21 juillet à partir de 11h30, devant la salle communale.